

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
SEANCE PLENIERE DU JEUDI 27 MAI 2021

Séance du Jeudi 27 Mai 2021

-----oOo-----

DELIBERATION N° 8
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Extrait de la réunion du 27 Mai 2021

ETAIENT PRESENTS

M. BANINO, Mme BARBUSSE, M. BASTID, Mmes BERGERI, BLANC, MM. BLANC, BOUAD, Mme BRESCHIT, M. BURGOA, Mmes CHAULET, CORBIERE, COUVREUR, DE GIRARDI, M. DELORD, Mme FARDOUX-JOUVE, MM. FUSTER, GAILLARD, Mmes GARDEUR-BANCEL, GIANNACCINI, LAURENT-PERRIGOT, MM. MALAVIEILLE, MEIZONNET, Mmes MEUNIER, MEUNIER, MURRE, NICOLLE, NOGUIER, NURY, M. PECOUT, Mme PEYRIC, MM. PISSAS, PORTAL, PROCIDA, Mme PRUVOT, M. RIBOT, Mme SARTRE, MM. SERRE, SUAU, TIBERINO, VALADIER, VALY.

PROCURATION(S)

Madame BORIES pour Monsieur BANINO, Madame DHERBECOURT pour Monsieur VALADIER, Monsieur GRAS pour Monsieur TIBERINO, Monsieur ROSSO pour Monsieur BURGOA, Monsieur VALETTE pour Madame GIANNACCINI.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE DE L'INGENIERIE
PUBLIQUE**

N° 8



SEANCE PLENIERE DU JEUDI 27 MAI 2021

VU le rapport n° 108 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Entendu le Rapporteur, Monsieur DELORD

VU l'article L.3312-5 du Code Général des Collectivités territoriales qui fixe les modalités de présentation du compte administratif,

VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités qui fixe les conditions de l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale,

VU l'article L.3341-1 du Code Général des Collectivités territoriales sur la comptabilité de l'engagement des dépenses,

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux mise en place par l'arrêté NOR : IOCB0772379A du 17 décembre 2007,

VU l'arrêté NOR : FPPA9610077A du 26 avril 1996, relatif à la comptabilité d'engagement des dépenses des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics,

VU les documents budgétaires de l'exercice 2020, Budget Primitif et Décision modificative n°1,

VU la délibération n°04 du Conseil départemental en date du 27 mai 2021 approuvant le compte de gestion 2020 du Budget annexe de l'ingénierie publique,

VU la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 25 mai 2021,

VU les pièces du dossier,

Considérant que le Compte de gestion 2020 du Budget annexe de l'Ingénierie publique et le projet de Compte Administratif 2020 sont concordants,

A L'UNANIMITE,

Madame BORIES est présente lors de l'examen de ce dossier.

Madame LAURENT-PERRIGOT, Messieurs BOUAD et PISSAS, ayant quitté la séance, ne prennent pas part au vote du Compte administratif.

Monsieur MALAVIEILLE préside.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Est adopté le Compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Ce document de synthèse compare à cette fin :

d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article de budget,

d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Est précisé que le Compte administratif constate le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat de la section de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser.

ARTICLE 2 :

L'exécution budgétaire pour l'année 2020 du Budget annexe de l'ingénierie publique se traduit par la réalisation d'un montant de dépenses de 44 266,87 € et d'un montant de recettes de 34 370,82 €.

Le résultat de l'exercice 2020 est de - 9 896,05 €.

Au résultat de l'exercice 2020, il convient d'ajouter le déficit d'exploitation de l'exercice précédent. Ce dernier est de - 3 804,44 €.

Les résultats de chacune des sections sont les suivants :

1) Pour la section d'investissement

En dépenses	En recettes
0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice = 0,00 €	
Résultat cumulé = 0,00 €	

2) Pour la section de fonctionnement

En dépenses	En recettes
44 266,87 €	34 370,82 €
Résultat de l'exercice = - 9 896,05 €	
Report déficit d'exploitation = - 3 804,44 €	
Résultat cumulé = - 13 700,49 €	

Est précisé que l'affectation du résultat de fonctionnement fera l'objet d'une délibération n°12 lors de cette même séance budgétaire.

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

POUR AMPLIATION

Pour le Président et par délégation,

Delphine Paloc
Attachée
Delphine PALOC

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le :
- L'affichage le : 7 JUI 2021
- La transmission au représentant de l'Etat le : 7 JUI 2021

Pour le Président et par Délégation
Le Directeur Adjoint
Stéphane Beltzung
Stéphane BELTZUNG